

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002](#) | [Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)[CollectionBoite\\_002-12-chem](#) | [Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)[Lacretelle, Pierre-Louis. Discours sur le préjugé des peines infamantes, 1784](#) | [Comment prévenir les crimes](#)

# Lacretelle, Pierre-Louis. Discours sur le préjugé des peines infamantes, 1784 | Comment prévenir les crimes

**Auteur : Foucault, Michel**

## Présentation de la fiche

Coteb002\_f0541

SourceBoite\_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Lacretelle, Pierre-Louis](#)

Références bibliographiques[Lacretelle, Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'Académie de Metz 1784](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb307102590>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

## Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

## Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Lacretelle, Pierre-Louis (1751-10-10 -- 1751-10-10)

TITRE Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'Académie de Metz

LIEU DE PUBLICATION pas de lieu...

DATE 1784

EDITEUR , 1784



Prof. ~~de~~ la légis. pénale c/w mérites de crime.

ii. Disc. sur les pénalités  
imposées. (1784)

356

"En matière de crime on peut voir  
qu'on se croit intéressé ou intéressé à  
l'intérêt personnel; et qu'on peut le mieux  
comprendre et l'intérêt personnel avec le bien public."

4 qd moyen:

358

- "pourvu que chaque citoyen ne  
puisse enlever du bénéfice que par la suite;  
en sorte que la loi ait le droit de limiter  
l'activité; la mendicité et l'exercice même  
qui sont la conséquence de la loi, c/  
de l'impôt de justice."

- avoir "une élucubrations naturelles que  
concernent la loi de la législation et  
qui sont la source de la nouvelle et  
la vérité, le droit et le moyen que l'on  
peut lui donner."



- "diriger l'emploi de chacun de  
manière que il soit le correctif de l'intérêt  
de chacun avec une mesure de

